

Arrêté n° 2026-197

Objet : **Réglementant temporairement le stationnement sur des places de stationnement situées rue Lan Oge dans la zone du Cap Vert pour une journée de déploiement à destination des Commerces et des Services le 16 juillet 2026.**

Le Maire de la commune de ROSTRENEN,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2211-1, L. 2212-1, L.2212-2, L.2212-4, L. 2213-1, L.2213-2-1°, L.2213-2-2° et 2213-4 du code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le code pénal, et notamment l'article R 610-5 ;

Vu le code de la route, et notamment l'article R 411-8 ;

Vu l'arrêté interministériel sur la signalisation routière, huitième partie;

Considérant La demande de l'Union Local CGT en date du 08 juillet 2026

Considérant La nécessité d'interdire le stationnement sur des places de parking situées rue Lan Oge dans la zone du Cap Vert pour une journée de déploiement à destination des Commerces et des Services le 16 juillet 2026.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit le 16 juillet 2026 sur des places de parking situées rue Lan Oge dans la zone du Cap Vert pour une journée de déploiement à destination des Commerces et des Services.

ARTICLE 2 : Une signalisation conforme à la réglementation en vigueur où sera affichée une ampliation du présent arrêté sera mise en place par le demandeur.

ARTICLE 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés

ARTICLE 4 : Le Directeur général des services, la police municipale et le Commandant de la brigade de gendarmerie de Rostrenen sont chargés de s'assurer de l'exécution du présent arrêté

Rostrenen, le 10 juillet 2026

Le Maire,
Guillaume ROBIC

